

DELIBERATION N° 19-26-C

ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

L'an deux mill vingt-six, le vendredi 22 mai à 12 heures, le conseil syndical, s'est réuni à Aix les Bains, sous la présidence de Madame FERRARI Sandra, pour la délibération ci-dessous.

Grand Chambéry	Présents	Absents	Grand Lac	Présents	Absents
TITULAIRES			TITULAIRES		
BEBERT Thierry	X		BALTHAZARD Pierre-Louis	X	
BERTHOMIER Christian	X		BERETTI Renaud	X	
DUMAZ Gérard		X	CHAPUIS Nicolas	X	
DUMAZ Régis	X		CROUZEVILLE Bruno		X
FERRARI Sandra	X		DUBOUCHET - REVOL Karine	X	
FLEURY Marc	X		FRUGIER Michel	X	
GENNARO Alexandre	X		GRELLER Jean-Marc		X
GERMAIN Cléo		X	GUIGUE Thibaut	X	
GINOLLIN Pascal	X		HUYNH Antoine	X	
LEOUIRE Jean-Marc		X	LOISEAU Jean-Claude		X
LHEUREUX PINEAU Marie		X	MONTORO - SADOUX Marie-Pierre		X
MIGUET Vincent	X		MORET Jean-Paul	X	
PATEY Vincent	X		MOUGNIOTTE Alain	X	
REGAIRAZ Damien	X		OGER Noël	X	
REPENTIN Thierry	X		ROGNARD Olivier	X	
SACCONNEY-ABBO Carlotta		X	VAIRYO Nicolas	X	
VANIN Gaëtan	X		VIAL Jean-Marc	X	
SUPPLEANTS			SUPPLEANTS		
CAUSSE Cyrille		X	DORMARD Corole		X
FAVETTA Maelle	X		MINNE Louisa	X	
PERRACHON Yves		X	VASQUEZ Christian		X

Elus absents Grand Lac		Donne pouvoir à	
CROUZEVILLE Bruno		CHAPUIS Nicolas	
LOISEAU Jean-Claude		BERETTI Renaud	
Elus absents Grand Chambéry		Donne pouvoir à	
GERMAIN Cléo		MIGUET Vincent	
LEOUIRE Jean-Marc		GENNARO Alexandre	

Périmètres	Titulaires	Suppléants	Présents	Procurations	Votants
Grand Chambéry	17	3	13	2	15
Grand Lac	17	3	14	2	16

Le quorum est atteint, le conseil syndical peut régulièrement délibérer.

ARRIVE LE

Secrétaire de séance : Monsieur VANIN Gaëtan

27 MAI 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L5211-1 à L5211-20, L5212-16, et L5711-1 à L5711-5 ;

Vu l'Arrêté préfectoral en date du 11 octobre 2018 approuvant la modification des statuts du Syndicat mixte des stations des Bauges ;

Vu l'article 6 des statuts du Syndicat mixte des stations des Bauges fixant le nombre de représentants des collectivités membres en date du 17 septembre 2018 ;

Vu la délibération 18-26-C fixant le nombre de vice-présidents ;

La séance est présidée par le président Madame FERRARI Sandra, qui procède à l'élection des quatre VICE-PRESIDENTS :

Candidature du **1^{er} VICE-PRESIDENT** :

- Monsieur VAIRYO Nicolas

Le résultat du vote à bulletins secrets est le suivant :

- . Nombre de votants : 31
- . Nombre de bulletins dans l'urne : 31
- . Bulletins blancs : 0
- . Bulletins nuls : 0
- . Majorité requise : 16
- . Suffrages exprimés : **31** voix pour Monsieur VAIRYO Nicolas

Candidature du **2^{ème} VICE-PRESIDENT** :

- Monsieur FLEURY Marc

Le résultat du vote à bulletins secrets est le suivant :

- . Nombre de votants : 31
- . Nombre de bulletins dans l'urne : 31
- . Bulletins blancs : 0
- . Bulletins nuls : 0
- . Majorité requise : 16
- . Suffrages exprimés : **31** voix pour Monsieur FLEURY Marc

Candidature du **3^{ème} VICE-PRESIDENT** :

- Monsieur MOUGNIOTTE Aïdin

Le résultat du vote à bulletins secrets est le suivant :

- . Nombre de votants : 31
- . Nombre de bulletins dans l'urne : 31
- . Bulletins blancs : 0
- . Bulletins nuls : 0
- . Majorité requise : 16
- . Suffrages exprimés : **31** voix pour Monsieur MOUGNIOTTE Aïdin

Candidature du **4^{ème} VICE-PRESIDENT** :

- Monsieur GENNARO Alexandre

Le résultat du vote à bulletins secrets est le suivant :

- . Nombre de votants : 31
- . Nombre de bulletins dans l'urne : 31
- . Bulletins blancs : 0
- . Bulletins nuls : 0
- . Majorité requise : 16
- . Suffrages exprimés : **31** voix pour Monsieur GENNARO Alexandre

Messieurs VAIRYO Nicolas, FLEURY Marc, MOUGNIOTTE Aïdin, GENNARO Alexandre ayant obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour de scrutin sont proclamés VICE-PRESIDENTS.

Il est proposé au conseil,

➤ **D'APPROUVER la nomination aux postes des vice-présidents :**

1^{er} vice-président : Monsieur VAIRYO Nicolas

2^{ème} vice-président : Monsieur FLEURY Marc

3^{ème} vice-président : Monsieur MOUGNIOTTE Alain

4^{ème} vice-président : Monsieur GENNARO Alexandre

Fait à Aix les Bains, le vendredi 22 mai 2026

Secrétaire de séance : Monsieur VANIN Gaëtan

LA PRESIDENTE
Madame FERRARI Sandra



Voteants	31	Procurations : CROUZEVALLE Bruno à CHAPUIS Nicolas - LOISEAU Jean-Cloude à BERETTI Renaud - GERMAIN Cléo à MIGUET Vincent - LEOUTRE Jean-Marc à GENNARO Alexandre
Ne prend part au vote	0	
Suffrages exprimés	31	
Vote POUR	31	BEBERT Thierry, BERTHOMIER Christian, DUMAZ Régis, FERRARI Sandra, FLEURY Marc, GENNARO Alexandre, GINOLLIN Pascal, MIGUET Vincent, PATEY Vincent, REGAIRAZ Damien, REPENTIN Thierry, VANIN Gaëtan, FAVETTA Maelle BALHAZARD Pierre-Louis, BERETTI Renaud, CHAPUIS Nicolas, DUBOUCHET - REVOL Karine, FRUGIER Michel, GUGUE Thibaut, HUYNH Antoine, MORET Jean-Paul, MOUGNIOTTE Alain, OGER Noël, ROGNARD Olivier, VAIRYO Nicolas, VIAL Jean-Marc, MINNE Laura
Vote CONTRE	0	
Abstentions	0	

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la date d'affichage de la décision et de sa transmission au contrôle de légalité, et dans un délai de deux mois à compter de sa notification aux candidats ayant participé à la procédure ou à compter de la réponse du Syndicat mixte, si un recours gracieux a été préalablement déposé.